Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026

066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

Rapport annuel 2025

sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers





Communauté de Communes
Roussillon Conflent :
www.roussillon-conflent.fr
Bureau administratif : 04.48.50.05.25

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'annexe XIII des articles D2224-1 à 2224-3 du code général des collectivités territoriales.

Rapport présenté par le Président de l'EPCI, au Conseil Communautaire du 13 octobre 2026, puis mis à disposition du public par voie électronique.

.....

.....

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**
Partie 1 : les indicateurs techniques **3**
1. Présentation de la Communauté de communes Roussillon Conflent 3
2. Compétences 4
   2.1. Répartition des compétences 4
   2.2. Organisation générale du traitement des déchets 5
3. L'organisation des collectes 7
   3.1. Pré-collecte 7
   3.2. Collecte des Ordures Ménagères et Tri Sélectif 8
   3.3. Collecte des encombrants 9
   3.4. Déchèterie intercommunale 10
   3.5. Les moyens de collecte 12
4. La collecte des déchets en chiffres 13
   4.1. Evolution du tonnage des Ordures Ménagères (OM) 13
   4.2. Evolution du tonnage des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) 14
   4.3. Evolution du tonnage de Verre 15
   4.4. Evolution des tonnages collectés en déchèterie 16
5. Programme de prévention des déchets 17
   5.1. Le compostage individuel 17
   5.2. Le compostage partagé 18
   5.3. Le compostage autonome en établissement 19
   5.4. Animations scolaires 19
   5.5. Collecte du textile 20
Partie 2 : les indicateurs économiques et financiers 2025 ..... **21**
1. Budget, coût du service et financement 21
   1.1. Bilan annuel (actualisé) 21
   1.2. Coûts analytiques issus de la « matrice des coûts » (non actualisé) 21
   1.3. Détail des dépenses 22
2. La structure du coût 24
   2.1. La nature des charges 24
   2.2. Répartition des charges, des recettes en euros par habitant 25
3. Coûts des différents flux de déchets 25
4. Evolution des coûts 26
Lexique **27**

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

1. Présentation de la Communauté de communes Roussillon Conflent

La communauté de communes Roussillon Conflent est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe **15 communes et plus de 17 000 habitants.** Au 1er janvier 2025, départ de Corneilla la Rivière.

17 313 habitants en 2025
(Source INSEE 2022)

-9,55 %

Siège administratif
1 rue Michel Blanc
Ille sur Têt

Service Gestion et Prévention des déchets
3 rue de Bourdeville
Ille sur Têt



Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
ACTE DE

2. Compétences

Depuis 2003, la Communauté de communes Roussillon Conflent assure, entre autres, la compétence **collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** sur l'ensemble de son territoire.

Déchets ménagers et assimilés (DMA)
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets

=

Déchets occasionnels (déchets apportés en déchèterie + encombrants collectés en porte à porte) + **Ordures ménagères résiduelles (OMr)** (poubelles ordinaires) + **Déchets collectés sélectivement** (emballages ménagers recyclables, verre)

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au SYDETOM66, Syndicat de traitement départemental : http://www.sydetom66.fr, ainsi que la compétence collecte du verre.

2.1. Répartition des compétences

Répartition des compétences par flux de déchets collectés

		Ordures Ménagères	Tri sélectif		Verre	Déchets de déchèterie
Mode d'organisation		Porte à porte * ou apport volontaire	Porte à porte *	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire ou porte à porte**
Compétences exercées	Collecte	Roussillon Conflent	Roussillon Conflent	Roussillon Conflent	SYDETOM66	Roussillon Conflent
	Transport	SYDETOM66	SYDETOM66	SYDETOM66	SYDETOM66	Roussillon Conflent
	Traitement	SYDETOM66	SYDETOM66	SYDETOM66	SYDETOM66	SYDETOM 66

* Porte-à-porte : collecte des bacs individuels ou collectifs
** Collecte des encombrants en porte à porte sur inscription en mairie (voir page 9)

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AG EDI

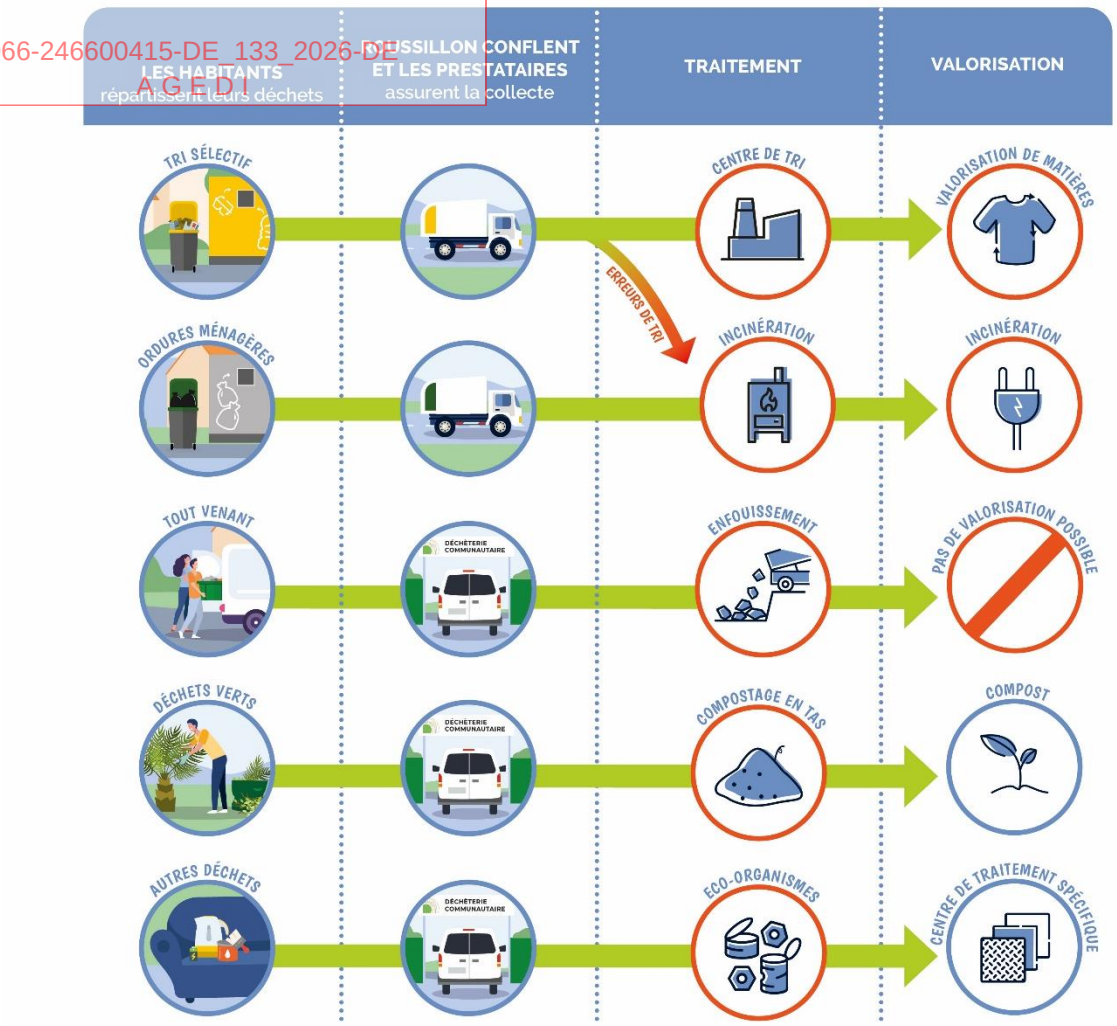
2.2. Organisation générale du traitement des déchets

Type de déchets	Traitement
Ordures Ménagères	Unité de Traitement et de Valorisation Energétique (Calce)
Emballages Ménagers Recyclables	Centre de Tri (Calce)
Verre	OI MANUFACTURING (Mineris)
Tout-venant	ISDND d'Espira de l'Agly (VEOLIA)
Bois	Ets TUBERT (Baixas/ Elne)
Déchets verts	Plate-forme broyage du SYDETOM 66 (Le Soler / Grapsud)
Gravats	Ets VAILLS (Vinça)
Ferraille	Ets LINARES (Saint-Feliu d'Avall)
Cartons	SUEZ (Perpignan)
Déchets dangereux	TRIADIS Services (Villeneuve les Béziers)

Dans le cadre des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), le SYDETOM66 a contractualisé avec les éco-organismes suivants :

Type de déchets	Eco-organismes
Piles	ECOSYSTEM
Lampes et néons, petits extincteurs	ECOSYSTEM
Déchets Diffus Spécifiques (DDS), **Outillage du peintre**	ECO-DDS
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), **Articles de sport et de loisirs,** **Machines et appareils motorisés thermiques**	ECOLOGIC
Mobilier intérieur et extérieur, Literie, Jouets **Couettes oreillers et rideaux, tapis** **Matériels de bricolage, jardinage**	ECO-MAISON
Textiles	REFASHION
Plâtre **Menuiseries vitrées**	VALOBAT
Gravats	ECOMINERO
Autres déchets pris en charge	
Huiles de vidange	CYCLEVIA
Huile de friture	Association
Cartouches d'imprimantes	Association IDA

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI





Centre de tri de Calce – Mise en balle des emballages ménagers triés par matière (plastiques transparents, papiers, cartons, aluminium, …). Ces balles sont ensuite acheminées vers des sociétés spécialisées pour être recyclées.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
ACTE

3. L'organisation des collectes

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés en régie (bacs individuels ou collectifs, colonnes d'apport volontaire, encombrants, déchèterie) ou par l'intermédiaire de prestataires privés gérés par Roussillon Conflent (Colonnes d'Apport Volontaire pour les ordures ménagères et le tri) et le SYDETOM66 (verre).

3.1. Pré-collecte

➔ L'équipement

Afin de maîtriser le coût du service (augmentation des coûts du traitement et fonctionnement), le mode de collecte des déchets des OMr se fait dorénavant par colonnes aériennes dans les communes avec un centre-ville difficile d'accès telles qu'Ille sur Têt et Montalba le Château ou celles équipées auparavant de bacs collectifs comme Bélesta, Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig.
Ce mode de collecte va se développer progressivement sur certains secteurs des autres communes.
En 2025, des colonnes ariennes pour les ordures ménagères ont été mises en place sur les communes de Bouleternère, Millas et Néfiach.

Nombre de colonnes d'apport volontaire par commune

Communes	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif	TOTAL
Bélesta	8	7	9	24
Boule d'Amont	3	3	3	9
Bouleternère	4	5	5	14
Casefabre	1	1	1	3
Corbère	0	4	2	6
Corbère les Cabanes	0	6	1	7
Glorianes	0	0	0	0
Ille sur Têt	19	31	25	75
Millas	3	17	5	25
Montalba le Château	4	2	4	10
Néfiach	5	9	5	19
Prunet et Belpuig	4	2	4	10
Rodès	0	6	9	15
Saint Féliu d'Amont	0	4	2	6
Saint Michel de Llotes	0	3	1	4
Communauté de Communes Roussillon-Conflent	**51**	**100**	**76**	**227**

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

➔ L'entretien des bacs individuels



Les bacs non réutilisables sont démantelés pour être recyclés.

Les bacs collectifs sont lavés 3 à 4 fois par an : prestation assurée en régie grâce à la location d'une laveuse de conteneurs.

3.2. Collecte des Ordures Ménagères et Tri Sélectif

Fréquence de collecte en apport volontaire (Colonnes d'Apport Volontaire)

COMMUNES	Fréquence collecte	
	Ordures ménagères (OM)	Emballages ménagers (tri sélectif)
Bélesta Boule d'Amont Casefabre Montalba le Château Prunet et Belpuig	1 fois par semaine	1 à 2 fois par mois
Ille sur Têt (centre historique)	3 à 4 fois par semaine	2 fois par semaine
Bouleternère, Corbère, Corbère les cabanes, Ille sur Têt (hors centre historique), Millas, Néfiach, Rodès, Saint-Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes	1 à 2 fois par semaine si colonnes présentes	1 à 2 fois par mois

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I

Fréquence de collecte en porte à porte (bacs individuels et collectifs)

Secteurs		Fréquence collecte	
		Ordures ménagères (OM)	Emballages ménagers (tri sélectif)
Bouleternère	Zones pavillonnaires (Lotissements) + Ecarts (mas)	1 fois par semaine	1 fois par semaine*
Corbère			
Corbère les Cabanes			
Glorianes			
Ille sur Têt (hors centre historique)			
Millas	Centre-ville	2 fois par semaine	1 fois par semaine
Néfiach			
Rodès			
Saint Féliu d'Amont			
Saint Michel de Llotes			

*certains écarts ne sont pas collectés en porte à porte

3.3. Collecte des encombrants

La collecte des encombrants concerne tous les déchets destinés à la déchèterie mais non transportables par l'usager car trop volumineux (literie, mobilier, déchets équipements électriques et électroniques, …).

Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'inscrire en mairie et de sortir les déchets volumineux la veille du jour de collecte.

COMMUNES	JOUR DE COLLECTE
Corbère, Corbère les Cabanes, Bélesta, Montalba	1er mardi du mois
Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig	2ème mardi du mois
Saint-Feliu d'Amont, Néfiach	3ème mardi du mois
Ille-sur-Têt	1er mercredi du mois
Millas	2ème mercredi du mois
Bouleternère, Rodès, Saint-Michel de Llotes	3ème mercredi du mois

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

3.4. Déchèterie intercommunale

La déchèterie est réservée aux habitants et aux professionnels (sous certaines conditions) de Roussillon Conflent.

Déchèterie de Roussillon Conflent
24, route de Montalba
66130 Ille-sur-Têt

549 passages hebdomadaires

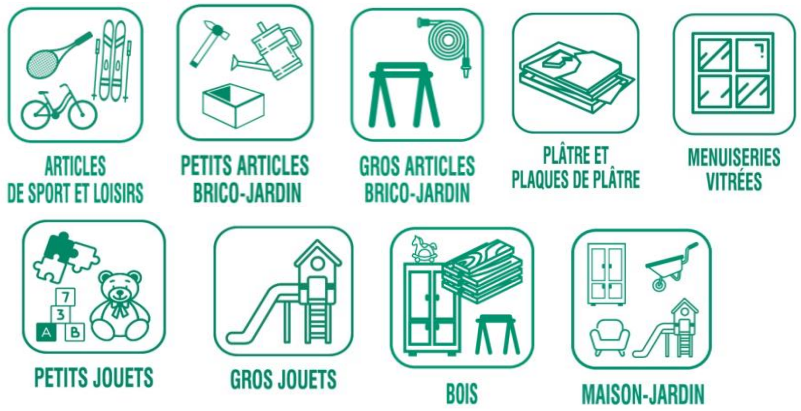
25 flux collectés

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9H00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le samedi de 9h00 à 17h30 en continu.

➔ Déchets acceptés

Pour améliorer le tri et la valorisation des déchets, de nouvelles filières ont fait leur apparition en début d'année 2025. De plus, le Flux « Meubles » devient 4 flux distincts : Meuble, Bois, Déchets d'éléments et d'ameublement (DEA) et Multirep-bois.

Nouveautés 2025





Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

Carte d'accès à la déchèterie

Depuis juin 2022, les usagers doivent présenter leur carte de déchèterie au gardien, lors de chaque passage. A défaut, l'accès au site est refusé.

Nombre de cartes délivrées par commune

COMMUNES	EN 2022	EN 2023	EN 2024	EN 2025
Bélesta	73	22	8	11
Boule d'Amont	21	9	0	6
Bouleternère	223	72	54	42
Casefabre	9	3	2	5
Corbère	215	58	37	22
Corbère les Cabanes	267	69	35	45
Corneilla la Rivière	252	91	52	/
Glorianes	1	1	0	0
Ille sur Têt	1501	426	238	165
Millas	859	221	178	137
Montalba le Château	77	20	11	10
Néfiach	318	85	47	31
Prunet et Belpuig	9	3	2	2
Rodès	180	41	44	24
Saint-Féliu d'Amont	232	79	52	34
Saint-Michel de Llotes	130	17	17	11
Hors territoire (professionnels)	4	2	0	3
TOTAL EN 2022	4 367	1 217	778	549

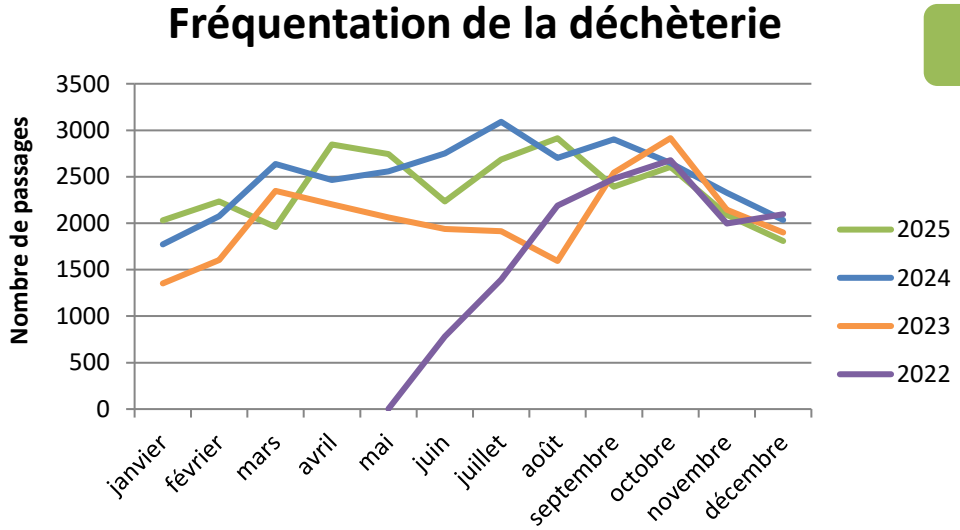


549 cartes délivrées
aux ménages et professionnels
en 2025

6 919 cartes délivrées au total

Fréquentation de la déchèterie

En 2025, la fréquentation de la déchèterie de Roussillon Conflent est d'environ 2 378 passages par mois.



28 539 passages en 2025

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

3.5. Les moyens de collecte

La Communauté de communes Roussillon Conflent dispose des moyens suivants :

➔ Personnel



19 agents titulaires (personnel administratif et encadrement inclus) dont :
3 agents à temps non complet

7,5 agents contractuels en équivalent temps plein (ETP) pour remplacer les titulaires en congé ou en maladie **:**
dont 2 789 heures d'agents TEST (emplois solidaires)

1 agent contractuel chargé de projet prévention des déchets (compostage et sensibilisation au tri) : 0,8 ETP

➔ Véhicules

Pour la collecte :

- 1 camion grue de 26 tonnes (camion d'occasion de 2011)
- 8 bennes d'ordures ménagères (de 6 à 16 tonnes)
- 1 mini-benne





Pour les encombrants et la pré-collecte :

- 4 véhicules utilitaires



Pour la déchetterie :

- 1 polybenne
- 1 camping-car
- 1 tractopelle en location





Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

4. La collecte des déchets en chiffres

10 482,45 tonnes
Soit 605,46 kg / habitant
Déchets ménagers et assimilés produits en 2025 (hors gravats)



Ordures Ménagères :
4 646,40 t.



EMR :
1 000,45 t.



Verre :
499,31 t.

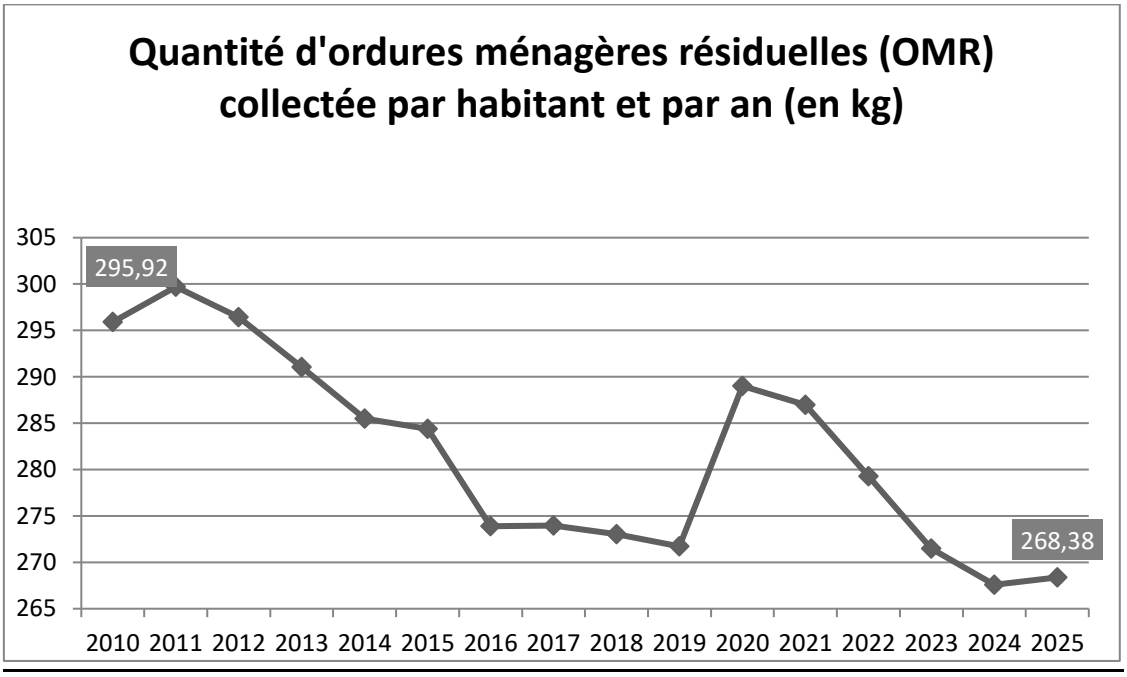


Déchetterie :
4 336,29 t.
hors gravats

Objectif du PRPGD de la région Occitanie :
Réduire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits entre 2010 et 2031 **-16%** d'ici 2031

4.1. Evolution du tonnage des Ordures Ménagères (OM)

4 646,40 tonnes
d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2025
↘ -9,30% par rapport à 2010



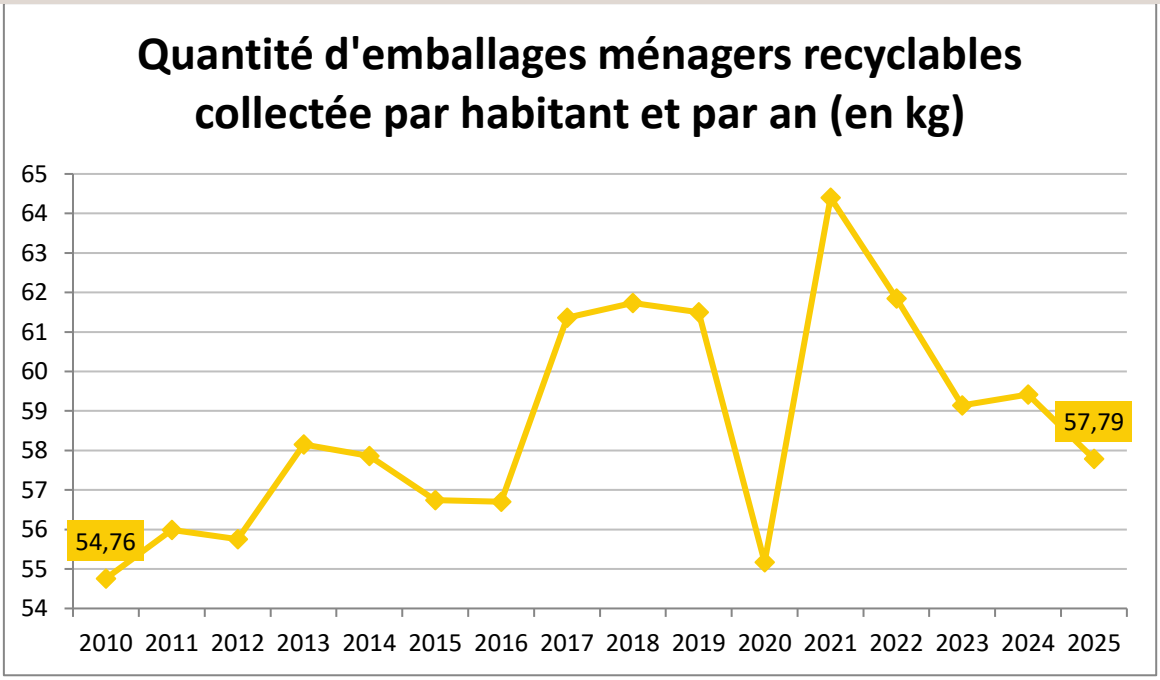
Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE

4.2. Evolution du tonnage des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

1 000,45 tonnes
de déchets d'Emballages Ménagers Recyclables collectées en 2025
↘ + 5,53% par rapport à 2010
(Évolution basse par rapport aux objectifs de la région)

Objectif du PRPGD de la région Occitanie :

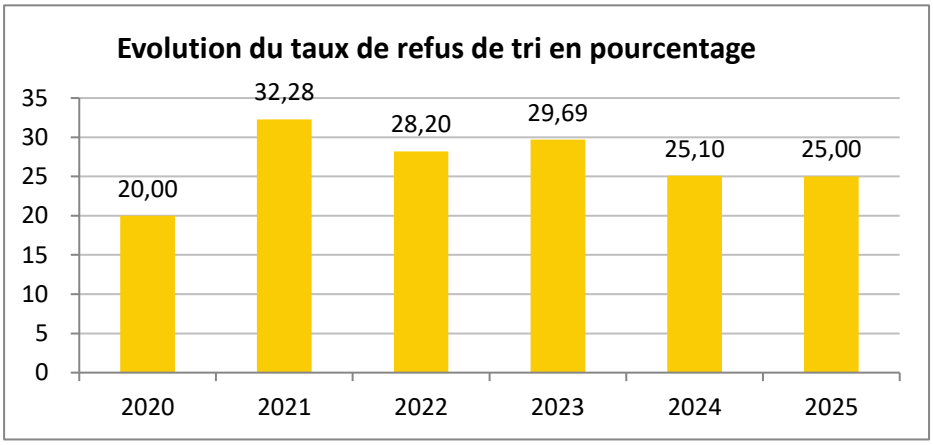
- Améliorer la collecte sélective des d'Emballages Ménagers Recyclables
- **+18%**, soit 61,5 kg par habitant et par an en 2031, intégrant un taux de refus stable (15%)



➔ Refus de tri

Après leur collecte, les emballages ménagers recyclables (plastiques, métaux, papiers, cartons, …) sont envoyés au centre de tri de Calce. Une part de ces déchets peut être refusée du fait d'un tri incorrect par les habitants (emballages souillés, jetés en sac ou emboîtés, objets, …).
Les déchets refusés sont redirigés vers l'usine d'incinération sans recyclage.

Un mauvais tri entraîne donc des surcoûts de traitement et réduit la valorisation des matières premières 122 € /tonne de refus de tri au lieu de 38 €.



Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE

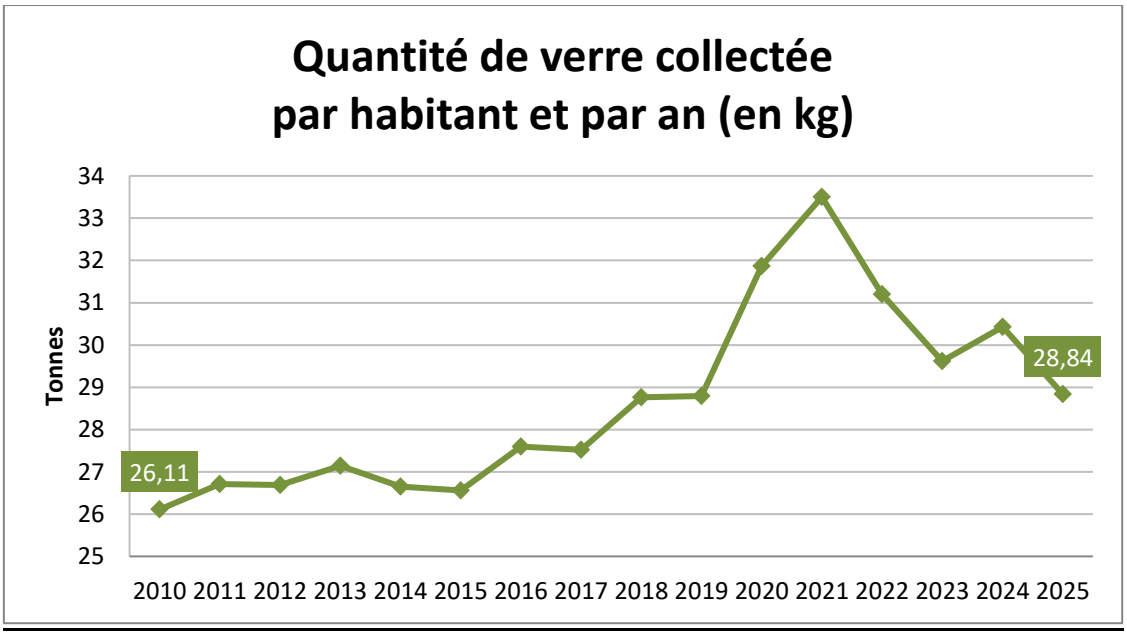
4.3. Evolution du tonnage de Verre

499,31 tonnes

de verre collectées en 2025

↘ + 10,45% par rapport à 2010

(Évolution basse par rapport aux objectifs de la région)



Objectif du PRPGD de la région Occitanie :

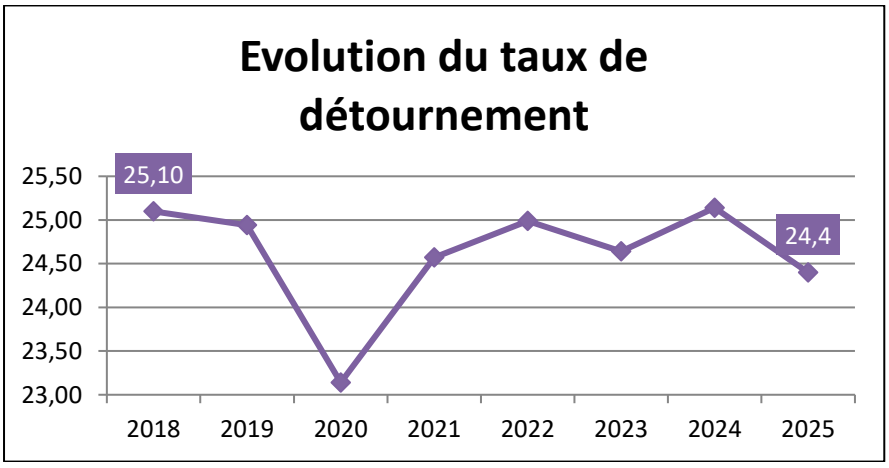
Améliorer la collecte sélective du verre

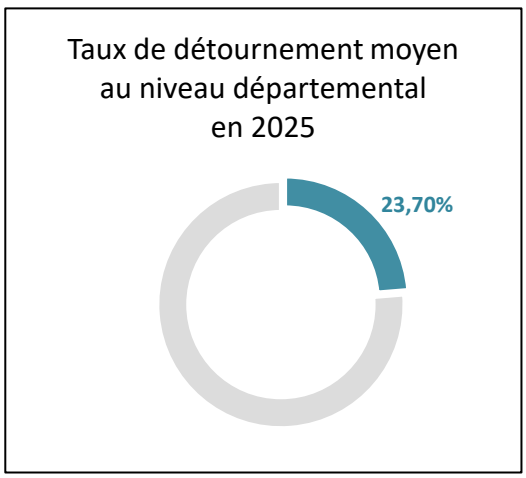
+17%, soit 34,4 kg/hab./an pour 2031 par rapport à 2015

➜ Taux de détournement

Le taux de détournement représente le pourcentage de valorisation matière par rapport à la production totale des déchets ménagers.

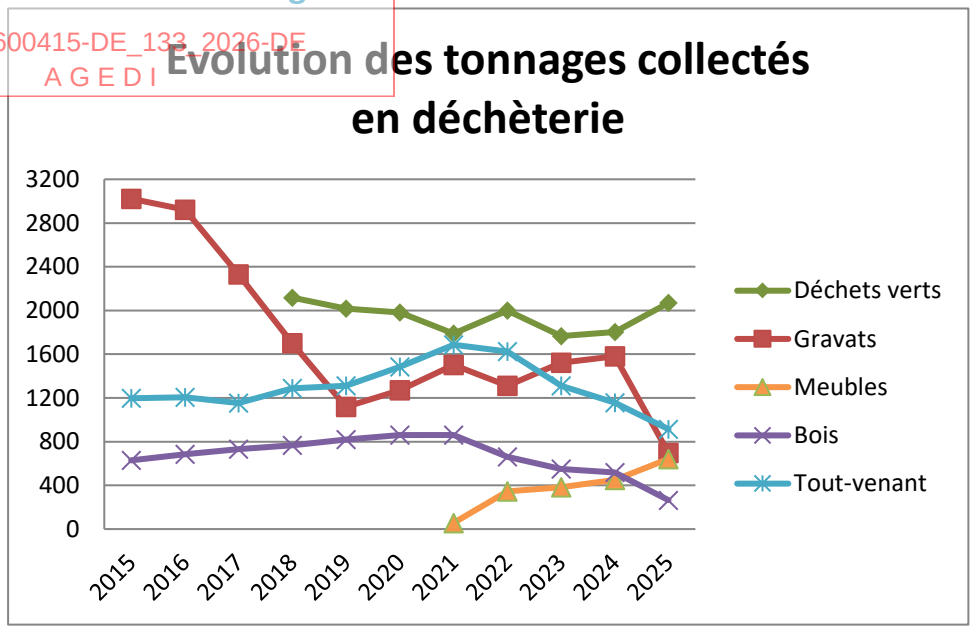
$$\text{Taux de détournement} = \frac{\text{emballages ménagers recyclables} + \text{verre}}{\text{ordures ménagères} + \text{emballages ménagers recyclables} + \text{verre}}$$





Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I

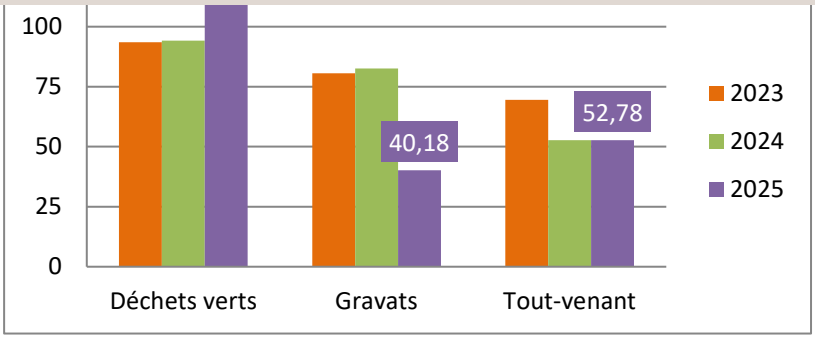
4.4. Evolution des tonnages collectés en déchèterie



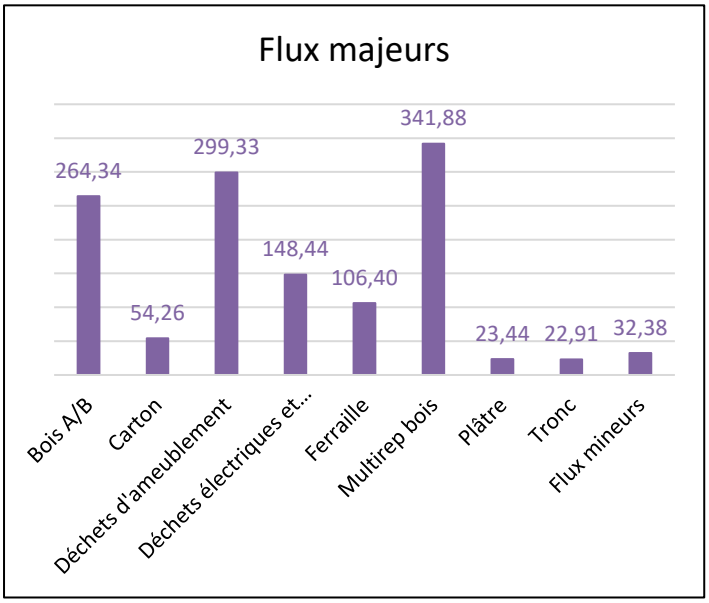
Objectifs du PRPGD de la région Occitanie :

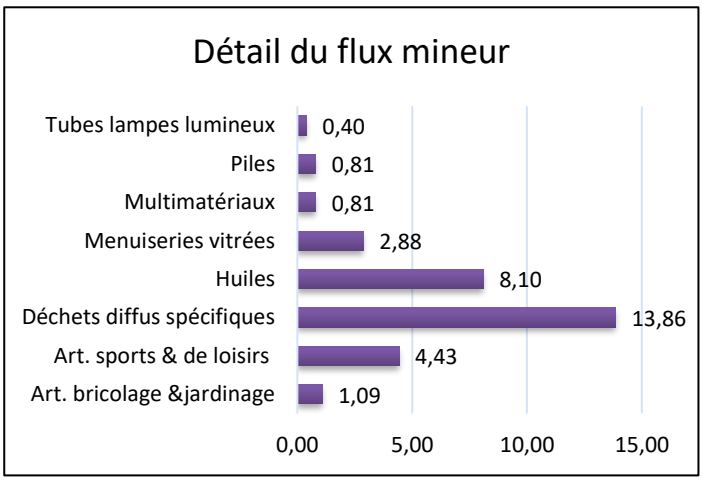
Déchets verts : -25% pour 2031 par rapport à 2015, soit une production de 56 kg/hab.

Tout-venant : -15% pour 2031 par rapport à 2015, soit une production de 93 kg /hab.



Autres flux déchèterie 2025 (en tonnes)





Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
ACTE

5. Programme de prévention des déchets

La Communauté de communes Roussillon Conflent porte depuis 2019, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), avec l'appui méthodologique du Sydetom66.

A destination des professionnels, particuliers et collectivités, ce programme local constitue une feuille de route pour mener des actions autour de la réduction et de la gestion des déchets sur le territoire.

Le Sydetom66 est le référent départemental sur la filière textile et son service éducatif propose des animations sur le thème de la prévention.

Objectif du PRPGD de la région Occitanie :

Réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR)
-61% d'ici 2031

5.1. Le compostage individuel



Depuis 2009, Roussillon Conflent a distribué gratuitement **2709 kits de compostage** (un bioseau, un guide du compostage et un composteur) aux habitants du territoire.

91 composteurs distribués en 2025

175 kg de biodéchets détournés des O.M. par foyer équipé

Lors de la remise du kit de compostage les habitants bénéficient d'une sensibilisation aux bonnes pratiques et techniques de compostage, ainsi qu'un rapide rappel des bons gestes de tri.

Répartition des composteurs distribués par commune

COMMUNES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total depuis 2009
BELESTA	1	2	1		3	4	2	1	0	**63**
BOULE D'AMONT	2			1	2	7	1	1	0	**25**
BOULETERNERE	4	8	4	6	5	3	19	18	13	**129**
CASEFABRE							0	4	1	**30**
CORBERE	5	8	4	5	6	2	29	13	8	**140**
CORBERE LES CABANES	7	4	6	7	9	2	29	15	13	**207**
GLORIANES							0	0	0	**11**
ILLE SUR TET	46	25	26	24	24	28	58	57	22	**741**
MILLAS	15	17	33	25	27	16	31	41	19	**460**
MONTALBA		1		2	2	2	4	0	2	**24**
NEFIACH	8	6	12	7	6	3	8	13	6	**164**
PRUNET ET BELPUIG	4						2	6	0	**41**
RODES	2	5	6	5	6	3	21	10	2	**148**
ST FELIU D'AMONT	6	6	4	10	4	6	6	13	4	**153**
ST MICHEL DE LLOTTES	7	2	4		2	3	7	6	1	**78**
TOTAUX	**112**	**89**	**112**	**103**	**103**	**83**	**245**	**209**	**91**	**2709***

*Dont 295 composteurs distribués pour la ville de Corneilla la Rivière de 2009 à 2024.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE

5.2. Le compostage partagé

Le compostage partagé consiste à regrouper les déchets de cuisine et de table des habitants d'une résidence, d'un quartier ou d'une commune afin de les transformer en compost.

En 2025, les habitants de Roussillon Conflent peuvent apporter leurs biodéchets sur un des **31 sites de compostage partagé** répartis sur le territoire.

+ 5 composteurs partagés installés en 2025



Composteur partagé installé cami de Sant Marc à Bouleternère

COMMUNE	LOCALISATION DU SITE	DATE DES NOUVELLES INSTALLATIONS
BELESTA	Aire de camping-car	
BOULE D'AMONT	Station épuration	
BOULETERNERE	Parking route de Boule d'Amont	
	Passerelle – rue du Roussillon	
	Lotissement Cadournet	
	Cami de Sant Marc	15 mai 2025
CASEFABRE	Allée des mimosas	
CORBERE	Rue de l'Aire	
	Parking mairie	
CORBERE LES CABANES	Rue François Coste	
	Parking de la mairie	
ILLE-SUR-TÊT	Boulevard Jean Bourrat	
	Parking de la Gare	
	Résidence Les Vergers	
	Résidence Les Rosarets	
	Boulodrome	
	Rue du Couvent	14 février 2025
	Impasse de la Retxe	14 février 2025
MILLAS	Rue des écoles Rue Aristide Maillol Arènes	 21 mars 2025 23 septembre 2025
MONTALBA	Route de Tarerach	
	Parking de la mairie	
NEFIACH	Chemin des Aspinassères	
	Espace Christian Bourquin	
PRUNET ET BELPUIG	Aire de pique-nique	
RODES	Parking Gorges de la Guillera (rue du moulin)	
SAINT FELIU D'AMONT	Parking Amphithéâtre	
	Lotissement Clos Saint Paul	
SAINT-MICHEL-DE-LLOTES	Parking veinat de l'aire	
	Parc Beau Soleil	

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

5.3. Le compostage autonome en établissement

Le compostage autonome en établissement (restaurant d'entreprise, scolaire ou commercial, médico-social, …) consiste à trier et à valoriser ses déchets alimentaires et de jardin sur place.

COMMUNES	LOCALISATION DU SITE
BOULETERNERE	Accueil de loisirs
CORBERE	Ecole
	Accueil de loisirs
ILLE-SUR-TÊT	Restaurant scolaire
	Camping Le Colomer
MILLAS	Crèche La Farandole
	Restaurant scolaire
NEFIACH	Institut Peyrebrune

5.4. Animations scolaires

134 enfants sensibilisés en 2025

A l'occasion de l'événement « Tous au compost ! », la chargée de mission prévention et gestion des déchets a animé un atelier de sensibilisation au compostage auprès de **58 enfants** inscrits dans les accueils de loisirs de Millas, Néfiach et Rodès.

De plus, **76 enfants** des accueils de loisirs de Millas et de Rodès ont participé à une animation pour apprendre à reconnaître un déchet d'emballages et adopter les bons gestes de tri pour chaque déchet de la maison.



Rodès

Tous au compost pour les primaires du périscolaire

Mais où est passée Miss Banana ? C'est sur cette question, amenant une véritable enquête policière, qu'Angélique Dieux, chargée de mission prévention déchets à la communauté de communes Roussillon Conflent, débutait son intervention. Les enfants de primaire du périscolaire sont tout de suite captivés, ne se doutant pas qu'ils assistent à une leçon sur le tri des déchets. « *Suite à la loi Agec, chaque collectivité a l'obligation de proposer une solution de compostage des biodéchets pour les particuliers*, précise Angélique. *Mon action ce matin vise à expliquer aux enfants de façon ludique et pédagogique que mettre dans un composteur et quels déchets se compostent, avec un fil directeur : la disparition de miss Banana* ». Cinq missions découlent de cette enquête : qui est la victime, le lieu de la disparition, les suspects, le mobile et la conclusion. Des prétextes captivants pour aborder ce qui rend possible la décomposition de la matière organique.



La directrice Flora Vaquer et Angélique Dieux expliquant aux enfants le déroulé de l'activité.

Cette action a été demandée par la directrice du centre de loisirs, Flora Vaquer, qui a à cœur de proposer des activités d'éco-citoyenneté aux enfants. Les écoles peuvent également bénéficier gratuitement de ces interventions.

Gageons qu'à la fin de cette matinée, ce seront les enfants qui expliqueront à leurs parents l'importance du tri des biodéchets.

Pascal Marsan

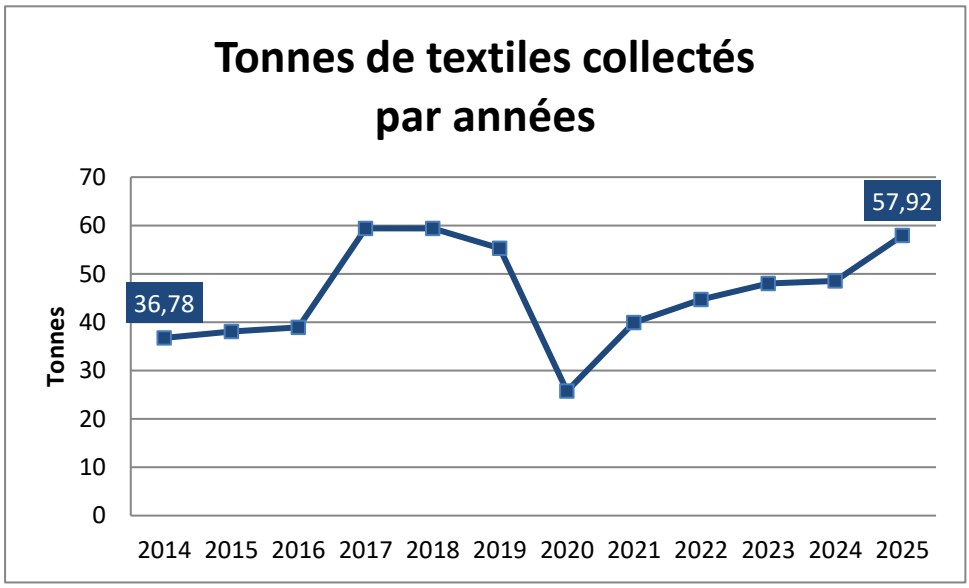
Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
AGEDI

5.5. Collecte du textile

Toutes les communes sont équipées d'une colonne textile à l'exception de Boule d'Amont, Casefabre, Glorianes, Montalba le Château et Prunet-et-Belpuig.

Les communes de Millas et Saint-Féliu d'Amont disposent de deux colonnes, celle d'Ille-sur-Têt de trois colonnes, la déchèterie quant à elle est équipée de deux colonnes de grand format.

57,92 tonnes
de textiles, linge de maison, chaussures collectées en 2025
soit 3,35 kg par habitant



Objectif du PRPGD de la région Occitanie :
Améliorer la collecte sélective du textile, linge de maison et chaussures
7 kg par habitant et par an en 2031

COMMUNES	ANNEE 2025 En tonne
BELESTA	0,63
BOULETERNERE	1,89
CORBERE	2,55
CORBERE LES CABANES	1,84
ILLE SUR TET	21,98
DECHETERIE ILLE SUR TET	11,55
MILLAS	6,85
NEFIACH	2,94
RODES	1,96
ST FELIU D'AMONT	5,07
ST MICHEL DE LLOTTES	0,66
TOTAUX	**57,92**

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 2025

1. Budget, coût du service et financement

Le financement du service public d'élimination des ordures ménagères et assimilées est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les ménages.
La collectivité peut instaurer, en vertu de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Redevance Spéciale, destinée quant à elle à financer la collecte et le traitement des déchets produits par les professionnels (déchets non ménagers, assimilables aux ordures ménagères). Cette redevance est effective depuis le 1er avril 2016.

1.1. Bilan annuel

Bilan de la section de fonctionnement	
Recettes réelles	3 545 017 €
Dépenses réelles	2 949 207 €
Bilan	+ 595 810 €
Dotation aux amortissements	- 216 483 €
Bilan avec amortissements	**379 327 €**

Bilan de la section d'investissement	
FCTVA, subvention, emprunt	36 452 €
Dépenses réelles	193 099 €
Bilan	- 156 647 €
Dotation aux amortissements	216 483 €
Bilan avec amortissements	**59 836 €**

Détail des dépenses d'investissement 2025	
Achat de bacs, colonnes	126 337 €
Informatique (logiciel, Cliink, alarme, tél)	13 201 €
Divers	1 903 €
Etude optimisation	4 380 €
Travaux déchèterie et matériaux	7 665 €
Remboursement du capital	39 613 €

1.2. Coûts analytiques issus de la « matrice des coûts »

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés comprend les coûts définis selon la méthode de comptabilité analytique « compta coût » par le biais du remplissage annuel d'un tableau appelé « matrice des coûts » validé par l'ADEME.
Remarque : Suite à une modification de procédure les chiffres de 2025 n'ont pas été consolidés et sont susceptibles de varier légèrement.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
068-246800413-DE_133_2026-DE
ACTE DU

➔ **Le coût aidé**

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement…, dont amortissements) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses…).

➔ **Le financement**

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

Coût aidé du service public et niveau de financement

	Euros arrondis	Euros par habitant TTC
Coût aidé du service public	2 986 096	172,48
Niveau de financement dont :	3 426 516	197,91
Contribution des usagers		
• TEOM	3 372 429	194,79
• Redevance spéciale et facturation des usagers	54 087	3,12
Contribution des collectivités		
Ecart entre coût et financement en Euros	440 420	25,45
Ecart entre coût et financement en %	14,7	

➔ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Le taux qui s'applique sur la base locative des propriétés bâties est voté chaque année par le conseil communautaire. En 2025 :

- Secteur 1 : communes d'Ille sur Têt, Millas : taux de 16,5%
- Secteur 2 : autres communes : taux de 16,5%

1.3. Détail des dépenses

➔ **Prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (marché public)**

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Coût 2025 (TVA 5,5 ou 10%)
ONYX-Véolia	Collecte des colonnes d'apport volontaire	42 € HT pour un vidage de colonne OM 42 € HT pour un vidage de colonne EMR

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
ACTE DE

Le montant annuel de la participation au Sydetom 66

Le SYDETOM66 applique la tarification par flux pour calculer la contribution financière des EPCI membres.

La tarification par flux se compose :

- **d'une part fixe** dont le coût n'est pas lié à un tonnage de déchets (charges de structure, frais de communication et prévention, …) mais proportionnelle à la population DGF de chaque collectivité,
- et **d'une part variable** dont le coût est directement lié aux tonnages de déchets collectés (ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, les refus de tri, le verre, les déchets végétaux et le tout-venant, bois, gravats, amiante, déchets dangereux).

Une modération des écarts dégressive avait été mise en place pour lisser l'impact de cette nouvelle tarification par flux (calcul de la participation par rapport à la tonne incinérée en vigueur avant 2022).
En 2024, la modération était de 25%, elle a disparu en 2025.

Flux (hors déchèterie)	Unité*	Tarif de refacturation en €	Total
Part fixe (population DGF)	17 910	15	268 650,00
Ordures ménagères	4 648,09	99	460 160,91
Refus de tri	251,07	122	30 630,54
EMR en PAP	830,99	38	31 577,62
EMR en PAV	167,77	38	6 375,26
Verre	499,31	35	17 475,85
Déchets végétaux	1 999,1	40	79 964,00
Total			**894 834,18 €**

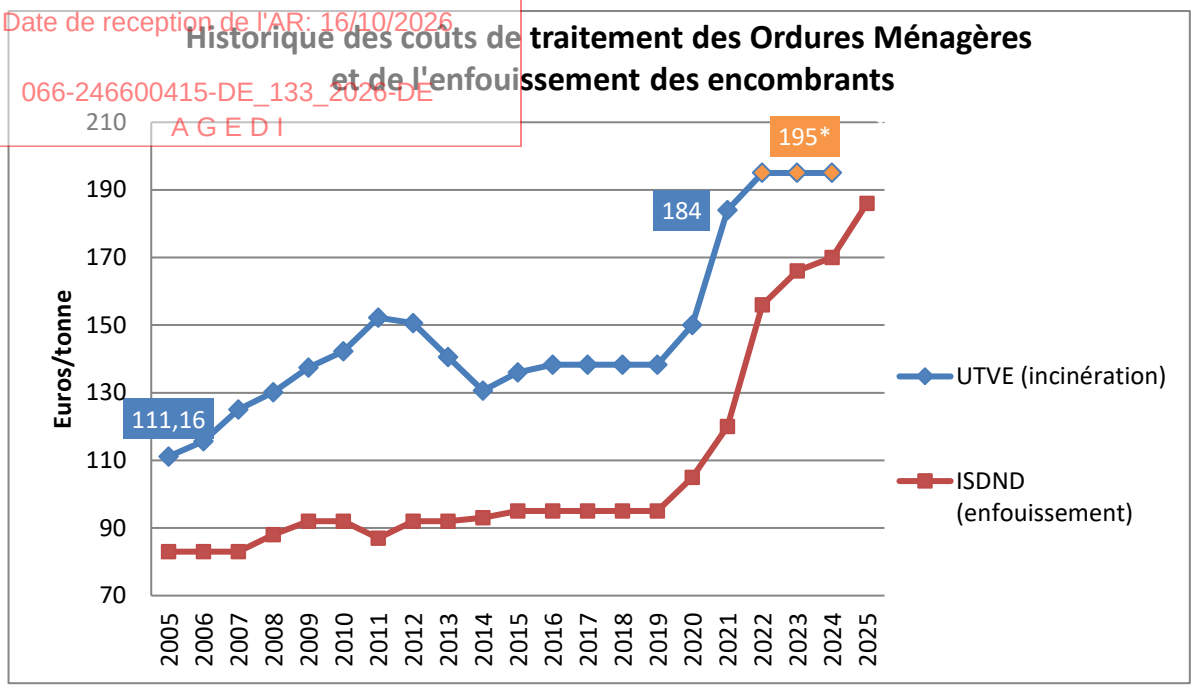
*en tonnes sauf pour la population (il peut exister une légère différence entre les tonnages produits et les tonnages facturés)

Flux (déchèterie)	Tonnes	Tarif de refacturation €/tonnes	Total
Tout-venant	913,72	186	169 951,92
Bois	287,25	variable (de 9,2 à 58,2)	13 857,50
Troncs, souches	22,91	92	
Gravats	695,7	14,2	9 878,94
Amiante	7,1	700	4 970,00
Déchets dangereux	2,81	variable	6 834,00
Total			**205 492,36 €**

Participation totale pour 2025	**1 100 326,54 €**

En 2025, suite à l'exercice de la compétence traitement de tous les flux de déchèterie par le Sydetom66, les marchés pour le traitement du bois et des gravats issus de la déchèterie sont gérés par le Sydetom66 et les prestataires directement rémunérés par le syndicat qui refacture à la collectivité.
Le bois est évacué à Baixas (entreprise Tubert) et les gravats à Vinça (entreprise Vaills).

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I



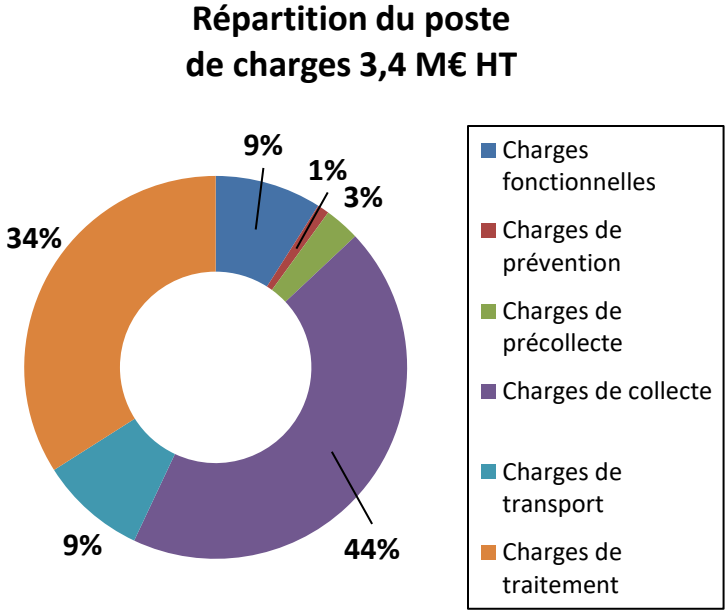
*prix de référence

2. La structure du coût

2.1. La nature des charges

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles*	299 607
Charges de prévention	38 429
Charges de précollecte	89 983
Charges de collecte	1 485 785
Charges de transport	309 756
Charges de traitement**	1 139 892
Total des charges	**3 363 453**

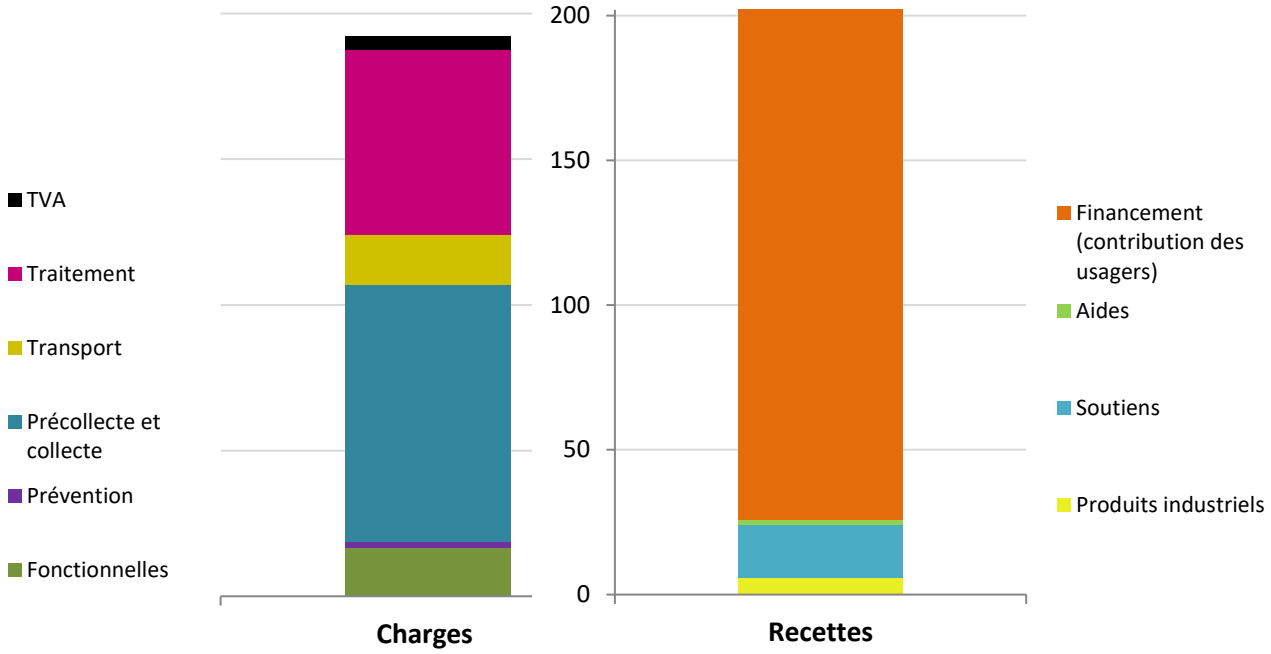
*charges de structure + charges de communication
**vente énergie incluse



Les charges de collecte et de traitement sont prépondérantes, avec respectivement 44% et 34% de la structure du coût.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I

2.2. Répartition des charges, des recettes en euros par habitant



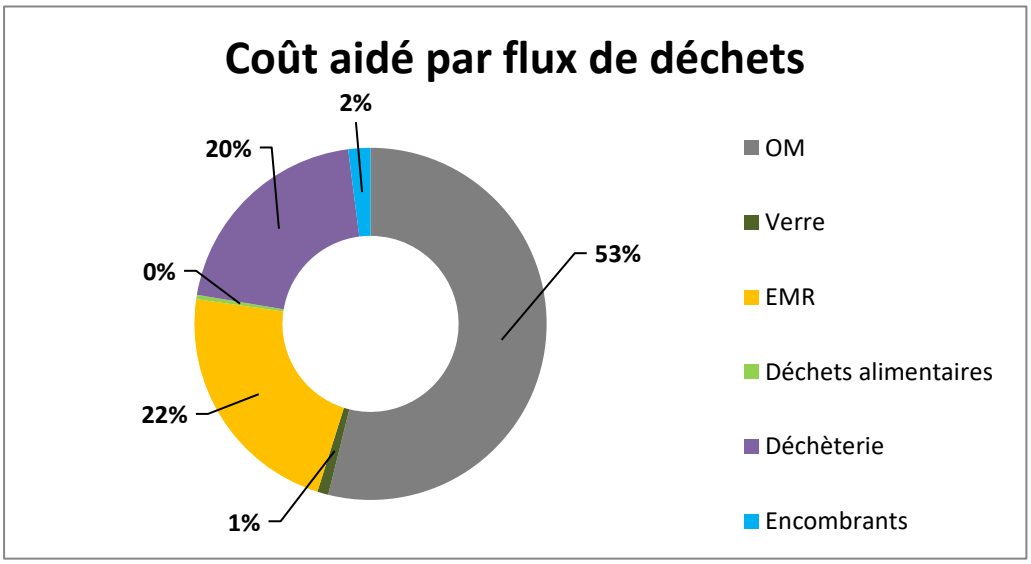
Financement (Contribution des usagers) =

- TEOM : 3 372 429 €
- Redevance spéciale (gros producteurs) : 45 269 €
- Facturation déchèterie : 8 818 €

3. Coûts des différents flux de déchets

	OMR	Verre	EMR	Déchets alimentaires	Déchèterie	Encombrants	PASSIF*	TOTAL
Coût aidé en € HT	1 552 761	35 360	647 646	11 459	591 102	59 807	8 066	2 906 203

Le passif correspond à la gestion des sites d'anciennes décharges



Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026

4. Evolution des coûts

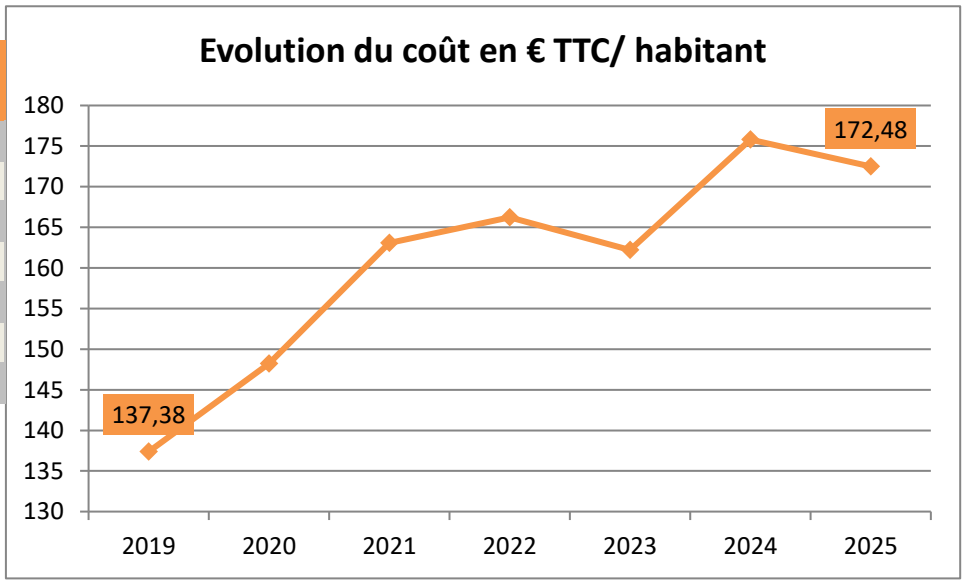
066-246600415-DE_133_2026-DE

- **Evolution des coûts aidés par flux de déchets**

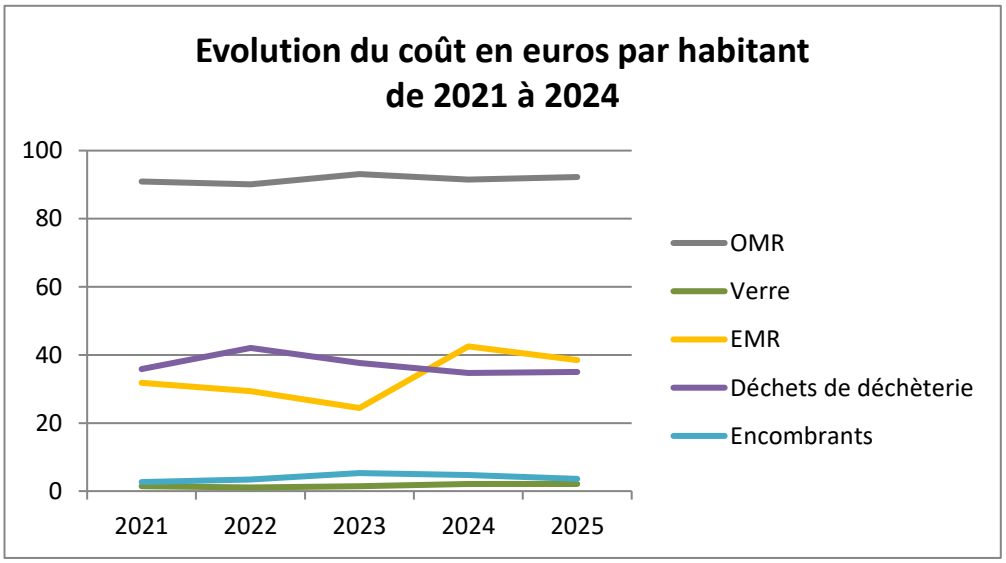
	Flux de déchets en € TTC/habitant							
	OM résiduelles	**Verre**	**EMR (tri sélectif)**	**Déchets alimentaires**	**Déchets des déchèteries**	**Encombrants (porte à porte)**	**Gestion du passif***	**TOTAL**
2021	90,92	1,47	31,81	/	35,80	2,66	0,41	163,07
2022	90,09	1,07	29,31	/	42,04	3,40	0,31	166,22
2023	93,10	1,40	24,40	/	37,60	5,30	0,30	162,20
2024	91,50	2,10	42,50	/	34,70	4,70	0,30	175,80
2025	92,22	2,05	38,48	0,68	34,97	3,59	0,48	172,48

- **Evolution du coût en euros/habitant de 2019 à 2025**

	Euros par habitant
Coût aidé en 2019	137,38
Coût aidé en 2020	148,22
Coût aidé en 2021	163,07
Coût aidé en 2022	166,22
Coût aidé en 2023	162,20
Coût aidé en 2024	175,80
Coût aidé en 2025	172,48



- **Evolution des coûts par flux**



Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_133_2026-DE
A G E D I

LEXIQUE

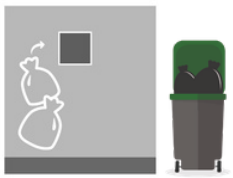
ADEME : Agence de la transition écologique ou Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie.
CITEO : Eco-organisme en charge du tri et du recyclage des emballages ménagers et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.
CS : Collecte Sélective : collecte des recyclables
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques (frigo, four, petits appareils électroménagers…)
DGF : dotation globale de fonctionnement constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances.
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères + recyclables + déchèteries)
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux : déchets dangereux (colles, solvants, peintures, emballages souillés, produits phytosanitaires)
DNR : Divers Non Recyclables (encombrants – tout venant)
EMR : Emballages Ménagers Recyclables
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal : exemple : Communauté de Communes
ETP : Equivalent Temps Plein
ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (décharge pour les gravats uniquement)
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (enfouissement des déchets)
OMr : Ordures Ménagères résiduelles, communément appelé poubelle
PàP : Porte-à-Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP : Taxe Générale des Activités Polluantes
UTVE : Unité de Traitement et de Valorisation Energétique

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_132_2026-DE
AGEDI

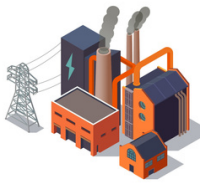
Synthèse du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers

Déchets ménagers et assimilés en 2025

10 482,45 tonnes produits soit **605,46 kg/hab. (hors gravats)**
Moyenne en Pyrénées-Orientales : 660 kg/hab.



Ordures ménagères résiduelles
4 646,40 tonnes soit 268 kg/hab
Pyrénées-Orientales : 314 kg/hab


UTVE - Calce


Valorisation énergétique



Emballages Ménagers Recyclables
1 000,45 tonnes soit 58 kg/hab
Pyrénées-Orientales : 61 kg/hab


Centre de tri - Calce


Valorisation matière recyclage



Verre
499.31 tonnes soit 29 kg/hab
Pyrénées-Orientales : 36 kg/hab


OI Manufacturing (Mineris)


Valorisation matière recyclage

Déchèterie



Déchets verts
2068 tonnes soit 119 kg/hab
Pyrénées-Orientales : 101 kg/hab


Plateforme de compostage


Valorisation organique compostage



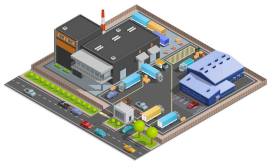
Tout-venant
914 tonnes soit 52 kg/hab
Pyrénées-Orientales : 65 kg/hab


Installation de stockage des déchets non dangereux


Pas de valorisation possible



Bois, déchets diffus spécifiques, D3E, ferrailles, piles, ...
1 354 tonnes soit 78 kg/hab


Centre de traitement spécifique


Valorisation matière recyclage

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600425-DE_132_2026-DE
AGEDI

Synthèse du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers

Coûts de la gestion des déchets en 2025

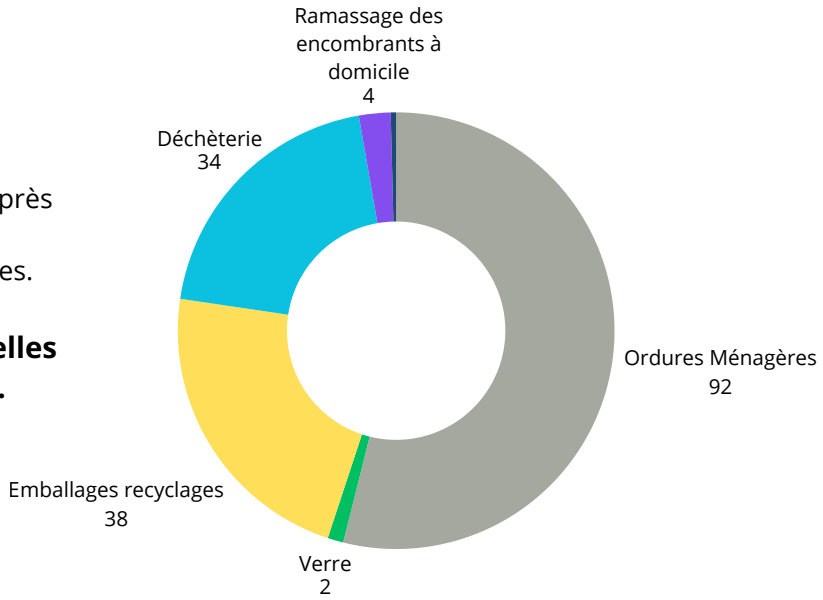
Coût aidé* en € TTC par habitant

172,48€ / hab
pour collecter, traiter et valoriser les déchets

*ensembles des charges de gestion des déchets après déductions des ventes de matériaux et d'énergie, des soutiens d'éco-organismes et des aides diverses.

La gestion des ordures ménagères résiduelles représente plus de la moitié des coûts.

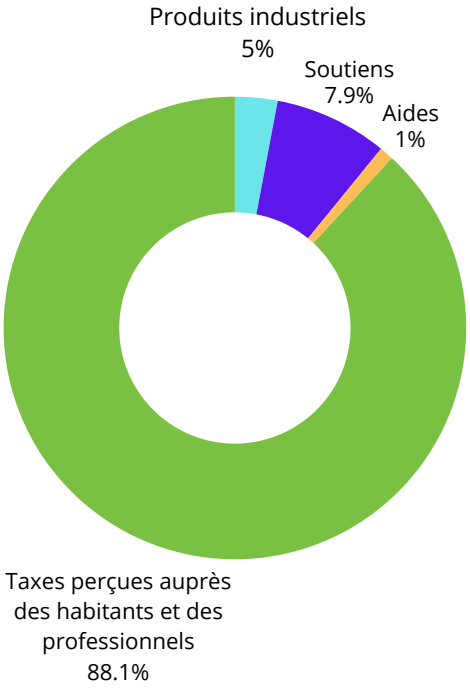
Flux de déchets en € TTC par habitant



J'adopte des gestes simples pour réduire le poids de la poubelle d'ordures ménagères :

- *je trie les emballages et le verre,*
- *je composte les déchets alimentaires,*
- *j'apporte les déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés en déchèterie.*

Recettes du service



Compostage de proximité



91 composteurs individuels distribués en 2024
soit un total de 2709 depuis 2009



31 composteurs partagés installés au total